



Agence Urbaine de Nador

Appel d'offres ouvert n°05/2010

RELATIF A

**L'ETABLISSEMENT DU PLAN D'AMENAGEMENT
D'AL AROUI CENTRE ET SECTEUR « EST » ET DU PLAN D'AMENAGEMENT
DE LA COMMUNE URBAINE DE SELOUNE ET DE SA ZONE PERIPHERIQUE
ET LA MISE EN COHERENCE DES PLANS SECTORIELS
-Province de Nador-**

Règlement de Consultation

NADOR -AOÛT 2010-

Appel d'offres ouvert sur offres de prix (séance) en application des dispositions du Décret n°2-06-388 du 16 moharrem 1428 (5 février publique 2 007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.



N° 5 Rue Larache Nador

رقم 5 زنقة العرائش الناظور

E mail : contact@anador.ma - البريد الإلكتروني : - Tél: 0536601916/0536601919 - الفاكس : 0536332065

الموقع الإلكتروني: www.anador.ma

REGLEMENTDECONSULTATION

Appeld'offres ouvert N°05/2010

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent règlement de consultation a pour objet de préciser les critères qui seront adoptés par la commission de jugement des offres pour l'évaluation des dossiers des soumissionnaires.

ARTICLE 2 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'ADMISSION ET PRESENTATION DES OFFRES

Pour être admis à soumissionner chaque concurrent est tenu de présenter les documents ci-après conformément et en application des dispositions du Décret n° 2-06-3 88 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

A/ Pièces constitutives du dossier administratif :

Ce dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- Une déclaration sur l'honneur indiquant le nom, prénom, qualité et domicile du concurrent et s'il agit au nom d'une société, la raison sociale, la forme juridique de la société, le capital social, l'adresse du siège social, la qualité en laquelle il agit et les pouvoirs qui lui sont conférés.

Elle doit indiquer également le numéro de la patente, le numéro d'affiliation à la caisse nationale de sécurité sociale pour les concurrents installés au Maroc et le numéro du compte courant postal, bancaire ou à la trésorerie générale.

Cette déclaration sur l'honneur doit contenir l'engagement du concurrent à couvrir dans les limites et conditions fixées dans les cahiers des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de son activité professionnelle et attester qu'il remplit les conditions prévues Décret n° 2-06-388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

La déclaration sur l'honneur doit mentionner, en outre, l'engagement du concurrent s'il envisage de recourir à la sous-traitance et assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues à l'article susmentionné.

Une pièce justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;

- Une attestation fiscale de moins d'un an délivrée par le percepteur certifiant que le soumissionnaire est en situation fiscale régulière et attestant l'activité au titre de laquelle le soumissionnaire a été imposé ;

Une attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est affilié à la CNSS et souscrit de manière régulière, ses déclarations de salaires auprès de cet organisme ;

Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant

B/ Dossier complémentaire :

Le CPS, le règlement de consultation paraphés à chaque page, signés et portant la mention «lu et approuvé» à la dernière page.
(Bordereau des prix non rempli) ;

C/ Dossier technique :

Ce dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé dûment signé par le soumissionnaire ;
- Les attestations (originales ou copies certifiées conformes) délivrées par les hommes de l'art ou les maîtres d'ouvrage comportant les indications au décret précité.
- Le certificat d'agrément pour les bureaux d'études.

D/ Offre technique et note méthodologique :

Ce dossier est constitué des pièces suivantes :

1/ La composition de l'équipe (original et deux copies) Comportant :

- La liste nominative des membres de l'équipe avec leur curriculum vitae. Le curriculum vitae de chaque intervenant devra être impérativement signé par ses soins (signature légalisée) précisant sa fonction actuelle, le numéro de la CIN (l'équipe ne doit pas comprendre parmi ses membres des enseignants ne disposant pas de l'autorisation de participer aux études) ;
- La durée d'intervention et la répartition durant l'étude de chaque membre de l'équipe (chronogramme d'intervention)

2/ La note méthodologique, en trois exemplaires

(L'original et deux copies) comportant :

- La problématique de développement de l'aire étudiée ;
- La méthodologie générale ;
- L'organigramme général de l'étude ;
- Les approches méthodologiques des différentes enquêtes et études (générales, sectorielles et spatiales) ;
- Les hypothèses de stratégie de développement de l'aire de l'étude découlant de la problématique du site

3/ Un planning détaillé

L'intérêt de ce document est de préciser le schéma méthodologique, la définition des différentes tâches et la durée d'intervention de chaque membre de l'équipe afin de permettre de mener à terme le projet de l'actualisation Plan d'Aménagement du Groupement d'urbanisme Tamsamane-BOUDINAR dans les délais impartis.

Ceci doit être explicité à travers, notamment :

L'organigramme de l'étude ;
Le planning des tâches;
Le chronogramme des intervenants ;

E/ Dossier financier :

L'offre financière doit comprendre :

- L'acte d'engagement rempli et signé par le concurrent ou son représentant habilité, par lequel il s'engage à réaliser les prestations objet du marché ;
- Le bordereau des prix et le détail estimatif établis conformément au modèle figurant au CPS ;
- Le montant total ainsi que les prix unitaires du bordereau des prix et du détail estimatif doivent être écrits en chiffres et en toutes lettres.

F/ Présentation des offres :

Les soumissions doivent être présentées comme suit :

- Une première enveloppe comprenant le dossier administratif, le dossier technique, le dossier complémentaire. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente la mention "Dossiers administratif et technique" ;
- Une deuxième enveloppe comprenant l'offre technique. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente la mention "Offre technique" ;
- Une troisième enveloppe comprenant l'offre financière. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente la mention "Offre financière" ;
- Ces trois enveloppes doivent être regroupées dans un pli cacheté portant l'avertissement que "le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'examen des offres".

Toute soumission qui n'est pas accompagnée des pièces exigées par l'article 2 du présent règlement ou qui présente avec le modèle prescrit une différence substantielle est déclarée nulle et non avenue.

ARTICLE 3 : ENVOI ET REMISE DES SOUMISSIONS – DELAI POUR LA RECEPTION DES OFFRES

Les plis doivent porter de façon apparente les indications suivantes :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer leurs plis contre récépissé à;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : 5 Rue Larache- Nador;
- soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis qui se tiendra au siège de l'Agence Urbaine de Nador

ARTICLE 4 : EXAMEN DES OFFRES ET MODE DE JUGEMENT

Les travaux de la commission se dérouleront conformément aux dispositions de Décret n° 2-06-388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

La commission procédera par la suite à une comparaison technique des propositions sur la base des critères suivants :

La solution technique (qualité de la méthodologie proposée, l'état de la capitalisation de la connaissance sur la problématique spécifique posée.

Les services (moyens humains, cadres supérieurs et cadres moyens technique, équipements.....).

La commission attribuera le marché au soumissionnaire dont on aura jugé que l'offre répond aux conditions de la consultation, et qu'elle est la plus avantageuse, à condition qu'on ait également déterminé que le soumissionnaire est qualifié pour exécuter le marché de façon satisfaisante.

Les solutions jugées faisables seront en leur appliquant la démarche suivante :

Des notes seront attribuées à chaque concurrent :

L'appréciation de l'offre technique se fera en points selon le barème suivant :

I/ PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE D'APPROCHE

CRITERES	NOTES
PROBLEMATIQUE : Présentation de l'aire d'étude et maîtrise du territoire (spécificités locales, potentialités, répartition spatiale des agglomérations,...) Problématique et spécificités de l'aire d'étude (problèmes d'urbanisation population, échange intra et inter régional, ...)	<u>.... / 20</u> / 10 / 10
METHODOLOGIE GENERALE : <ul style="list-style-type: none">• Investigations, articulation et intentions• Consistance de la démarche	<u>.... / 20</u> / 10 / 10
APPROCHE SECTORIELLE ET ENQUETES	<u>.... / 5</u>
ORGANNIGRAMME (planning général)	<u>.... / 5</u>
Note (t1)	<u>..... / 50</u>

II/ EQUIPE PROPOSEE ET REFERENCES GENERALES :

1- Chef du projet :

Membre de l'équipe	Profil et expérience générale	Qualité des études similaires déjà réalisées	disponibilité
Chef du projet	<u>..../ 10</u>	<u>..../ 6</u>	<u>..../ 4</u>
Note (t 2)	<u>...../20</u>		

2- le reste de l'équipe :

Le reste de l'équipe	Expériences similaires
Architecte ou Architecte-Urbaniste	<u>..../4</u>
Un spécialiste en Géographie urbaine	<u>..../4</u>
Ingénieur en V.R.D	<u>..../3</u>
Juriste	<u>..../3</u>
Economiste/démographe	<u>..../ 3</u>
Environnementaliste	<u>..../ 3</u>
Note (t 3)	<u>...../20</u>

III/ MOYENS HUMAINS ET MATERIELS:

Parc informatique, logistique....	<u>...../5</u>
Cadres d'appui	<u>...../5</u>
Note (t 4)	<u>...../10</u>

TOTAL(t1+t2+t3+t4+) =...../100

A l'issu de l'évaluation technique des offres, tout soumissionnaire présentant une note technique inférieure à la moyenne de **65/100** points sera éliminé.

L'appréciation de l'offre financière :

Une note globale sera calculée comme le rapport de la note technique de chaque concurrent au rapport de son offre financière avec l'offre financière la moins disante.

$N_f = N_t \times F_o / F$ (Fo = l'offre financière la moins disante
F = offre financière du concurrent).

Une note globale est attribuée à chaque offre. Elle est calculée selon la formule suivante :

$$Ng = Nt \times 0,65 + Nf \times 0,35$$

L'adjudicataire est celui qui aura obtenu la note globale la plus élevée.

Les membres de la commission sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui concerne les éléments portés à leur connaissance.

ARTICLE 5 : ECLAIRCISSEMENT SUR LES OFFRES

En application de l'alinéa 8 de l'article 39 du décret n°2-06-388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007), la commission peut, avant d'émettre son avis, convoquer, par écrit, les soumissionnaires auprès desquels elle juge nécessaire d'obtenir tout éclaircissement sur leurs offres ; ces éclaircissements, à formuler par écrit, doivent se rapporter uniquement aux documents contenus dans les plis.

ARTICLE 6 : RESULTAT DEFINITIF DE L'APPEL D'OFFRES

Les résultats d'examen des offres sont affichés dans les locaux de l'Agence Urbaine de Nador service des marchés, sis au 5 rue Larache à Nador et ce, conformément à l'article 45 du décret n° 2-06-388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

ARTICLE 7: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les bureaux d'études doivent présenter le certificat d'agrément du Ministère de l'Equipement dans le domaine 13 « études générales » conformément au décret n° 2.98.984 du 4 Hija 1419 (22 Mars 1999) instituant pour la passation de certains marchés de services pour le compte de l'Etat un système d'agrément des personnes physiques ou morales exécutant des prestations d'études et de maîtrise d'œuvre.

ANNEXE 1

DECLARATION SUR L'HONNEUR

A- Pour les personnes physiques

Je, soussigné : (prénom nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte.
Adresse du domicile élu :
Affilié à la CNSS sous le n° :(1)
Inscrit au registre du commerce de
(Localité) sous le N°(1)
N° de patente.....(1)

B- Pour les personnes morales

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité au sein de
l'entreprise) Agissant au nom et pour le compte de(raison sociale et
forme juridique de la société)
Au capital de :
Adresse du siège social de la société :
Adresse du domicile élu :
Affilié à la CNSS sous le n° :(1)
Inscrit au registre du commerce de(localité) sous le
N°(1)
N° de patente(1)

DECLARE SUR L'HONNEUR

1. m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
2. que je remplie les conditions prévues à l'article 22 du décret n° 2-06-388 du 16 moharrem 1428(05 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion ;
3. m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter sur la totalité du marché ; et m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 22 du décret n° 2-06-388 précité.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 24 du décret n°2-06-388 précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait àle.....

Signature et cachet du concurrent (2)

(1) ces mentions ne concernent pas les concurrents non installés au Maroc.

(2) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

ANNEXE 2

MODEL D'ACTE D'ENGAGEMENT ACTE D'ENGAGEMENT

- Appel d'offres ouvert sur offres de prix n°
 - Objet du marché
- Passé en application de l'alinéa 2 du paragraphe 1 de l'article 16 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17 du décret n° 2-06-388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

A - Pour les personnes physiques

Je (2), soussigné : (prénom, nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte.
Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le n° :

Inscrit au registre du commerce de (localité) sous le
N° (3)
N° de patente (3)

B - Pour les personnes morales

Je (2), soussigné : (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
Agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et
forme juridique de la société Au capital de :

Adresse du siège social de la société :

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le n° : (3)

Inscrit au registre du commerce de (localité) sous le
N° (3)
N° de patente (3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier de l'appel d'offres cité ci-dessus.

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité leur nature et les difficultés que comportent ces prestations.

1) remets, revêtu (s) de ma signature (un bordereau de prix et un détail estimatif ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

1) m'engage à exécuter les dites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir :

- montant hors T.V.A. : (en lettres et en chiffres)
- montant de la T.V.A. (taux en %) : (en lettres et en chiffres)
- montant T.V.A. comprise : (en lettres et en chiffres)

L'Etat se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la trésorerie générale, bancaire ou postal) (4) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à (localité), sous le numéro

Fait à le

(Signature et cachet du concurrent)

- (1) indiquer la date d'ouverture des plis
- (2) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
 - a) - mettre : « Nous, soussignés Nous obligeons conjointement-solidairement »
(choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes),
 - b) - ajouter l'alinéa suivant : « désignons (prénoms noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
- (3) ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autre que l'Etat et les concurrents non installés au Maroc.
- (4) supprimer la mention inutile.

ANNEXE 3

MODELE DE DECLARATION DE SOLIDARITE

Nous soussignés (nom, prénom, qualité) :

(Raison sociale et adresse de la firme ou des sociétés représentées).

En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, joints au présent dossier, afin de préciser l'engagement conjoint que nous avons souscrit par la déclaration de soumission de ce marché.

Reconnaissons que l'engagement conjoint souscrit oblige chacun de nous, à exécuter aux conditions du marché, la totalité des prestations de ladite soumission même en cas de défaillance pour quelque cause que ce soit de l'autre ou de toutes les autres ;

Demandons que les sommes qui nous seront dues au titre du présent marché nous soient versées à un compte ouvert de notre groupement :

Auprès de l'établissement bancaire suivant :Et déclarons également que tous les versements effectués à ce compte seront considérés par nous comme libératoires pour l'Administration à l'égard de chacun.

Désignons pour nous représenter valablement auprès de l'Administration au titre de mandataire commun pilote,

Monsieur qui déclare l'accepter

Les soussignés pilote Commun

Le mandataire

ANNEXE 4
BORDEREAU DES PRIX-DETAIL ESTIMATIF

N° d'ordre	DESIGNATION DES PRESTATIONS	UNITE DE MESURE	QUANTE	PRIX UNITAIRES HORS TVA (DHS)		PRIX TOTA (DHS)
				En chiffre	En lettre	
				TOTAL HORS TVA		
				TOTAL TVA (20 %)		
				TOTAL TTC		